

**ADOPTION DES RESOLUTIONS
PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AUGMENTATION
DE CAPITAL DE 8 A 10 M€ AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL
DE SOUSCRIPTION GARANTIE PAR LES DIRIGEANTS FONDATEURS**

La Plaine Saint Denis, le 8 juin 2020 – Showroomprivé, acteur européen de premier plan de la vente en ligne, spécialisé dans l'offre mode à destination de la Digital Woman, a tenu son Assemblée Générale Mixte le 8 juin à 10h00 à huis clos, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du 29 avril 2020 dans le contexte actuel lié au Coronavirus (Covid-19).

La totalité des résolutions présentées et soumises par le Conseil d'administration a été adoptée en particulier, les résolutions relatives à l'approbation des comptes sociaux et comptes consolidés, au renouvellement des administrateurs et aux différentes délégations données au Conseil augmentation pour décider d'augmentations de capital.

Le Conseil d'administration dispose désormais des autorisations nécessaires pour poursuivre le projet d'augmentation de capital en numéraire d'un montant d'environ 8 à 10 millions d'euros au prix de 0,15 € par action, avec maintien du droit préférentiel de souscription pour tous les actionnaires, annoncé le 30 avril dernier dans le cadre du protocole de refinancement signé avec les partenaires bancaires. Le protocole a été formellement homologué le 28 mai 2020.

Conformément au protocole, l'augmentation de capital devra être réalisée avant le 30 novembre 2020, sous réserve de l'obtention d'une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à l'obligation de déposer un projet d'offre publique susceptible de résulter de la souscription à l'opération par les dirigeants fondateurs. Cette opération sera soumise à l'approbation d'un prospectus par l'AMF.

Pour rappel, cette augmentation de capital sera soutenue par les dirigeants fondateurs, Thierry Petit et David Dayan. Ces derniers, qui détiennent à ce jour 24,25% du capital, se porteront acquéreurs des DPS des autres fondateurs (qui détiennent 8,68% du capital de la Société) et de Carrefour (qui détient à date 20,42% du capital) à un prix symbolique de 1 euro à verser pour chaque bloc de DPS ainsi acquis par chacun des cessionnaires.

Afin de garantir la réalisation de l'augmentation de capital, Thierry Petit et David Dayan se sont engagés à souscrire à l'augmentation de capital à titre irréductible et pour un montant additionnel à titre réductible dimensionné de sorte à atteindre 75% de l'émission envisagée permettant ainsi d'en garantir le succès.

Showroomprivé tiendra le marché informé du calendrier des prochaines étapes de cette augmentation de capital.

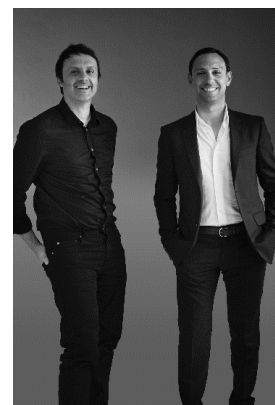
Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée sur le site Internet de la Société www.showroomprivgroup.com (rubrique « Relations Investisseurs », onglet « Espace actionnaires »), qui sera mise à jour chaque fois que nécessaire.

A PROPOS DE SHOWROOMPRIVE.COM

Showroomprivé.com est un acteur européen de la vente événementielle en ligne, innovant et spécialisé dans la mode. Showroomprivé propose une sélection quotidienne de plus de 2 000 marques partenaires sur ses applications mobiles ou son site Internet en France et dans six autres pays. Depuis sa création en 2006, la société a connu une croissance rapide.

Coté sur le marché Euronext Paris (code : SRP), Showroomprivé a réalisé en 2019 un volume d'affaires brut TTC de plus de 822 millions d'euros, et un chiffre d'affaires net de 616 millions d'euros. Le Groupe emploie plus de 950 personnes.

Pour plus d'information : <http://showroomprivegroup.com>



CONTACTS

Showroomprivé

François de Castelnuovo, Directeur financier
investor.relations@showroomprive.net

Priscilla Le Minter, Communication
priscilla.leminter@showroomprive.net
+33 1 76 21 50 16

ACTUS finance & communication

Grégoire Saint-Marc, Relations Investisseurs
showroomprive@actus.fr
+33 1 53 67 36 94

Alexandra Prisa, Relations Presse
aprisa@actus.fr
+33 1 53 67 36 90